



Pôle Erdre et Cens

Décision n°2023-1031

Objet : Nantes –37 rue de la Chevalerie– Classement de la parcelle cadastrée PV744

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'acte notarié en date du 22 novembre 2022 enregistré et publié au service de la publicité foncière de NANTES 2 le 12 décembre 2022, volume 2022P N°39930, portant sur l'acquisition, par Nantes Métropole, de la parcelle cadastrée PV744 (10 m²) propriété de Monsieur et Madame MARCHADOUR, sise 37 rue de la Chevalerie sur la commune de Nantes,

Considérant que cette parcelle forme une partie de l'emprise du trottoir à l'usage direct du public

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Nantes – 37 rue de la Chevalerie – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée PV744.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **20 OCT. 2023**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

Mise en ligne
-7 NOV. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20231020-2023_1031DEC-AU 1
Date de télétransmission : 07/11/2023
Date de réception préfecture : 07/11/2023